

**FICHER DES FOURNISSEURS
À USAGE DES DECIDEURS
ET ACHETEURS PUBLICS
OFFICE DES MARCHÉS**

CENTRE DE GESTION
Le Carrousel - 5, Rue Picot
83000 TOULON
courriel : contact@officedesmarches.fr

CENTRE DE TRAITEMENT
70, Avenue de Rome
83500 LA SEYNE
courriel : referencement@officedesmarches.fr
Téléphone : 04 94 87 20 00
Fax : 04 94 87 20 01
Portail de services : www.office-des-marches.fr

RÉFÉRENCIEMENT NATIONAL

Réf : Activité Principale

**FOURNISSEUR : RÉGULIER / OCCASIONNEL
ET CANDIDAT**

NOTE EXPLICATIVE

Le présent **Bordereau de Référencement est destiné à la centralisation des entreprises** à vocation régionale et nationale en mesure de répondre aux Marchés Publics dans tous secteurs d'activités.

A usage des Acheteurs et Décideurs des Administrations, Services Publics et Collectivités, Office des Marchés rapproche les organismes publics (Communes) de leurs Fournisseurs, leur permettant la **consultation d'un choix d'entreprises dans le cadre de nombreuses offres de marchés qui exigent une veille et une recherche constante de prestataires**, notamment pour les procédures de gré à gré (consultation directe des fournisseurs).

Ce Bordereau vous est adressé pour être identifié comme Fournisseur régulier, occasionnel ou Candidat en rapport des besoins des Administrations, des Armées et Collectivités (communes, départements, régions, services publics...) et en mesure de répondre à leurs sollicitations.

Les entreprises référencées reçoivent par courriel **les alertes ciblées sur les appels d'offres des marchés publics et Mapa** (Marchés à Procédure Adaptée) identifiés, en fonction de critères de sélection préalablement définis (mots clés, mots descripteurs, codes CPV). Ces alertes, mises à disposition dans l'espace personnel de l'entreprise, sont accessibles par un compte utilisateur sécurisé.

Dans la continuité de la réforme du droit de la commande publique (part plus importante des PME aux marchés publics - Liberté d'accès à la commande publique - Egalité de traitement des candidatures - Transparence et simplicité des procédures - Accentuation des critères liés à l'environnement - Clauses sociales plus présentes - Recours à l'allotissement), **une complète dématérialisation des procédures est un des objectifs fixés pour le 1er octobre 2018.**

La mise à disposition des renseignements fournis pour votre référencement et l'activation de la transmission par courriel de vos alertes sur offres de marchés seront effectives après validation d'une confirmation de traitement.

FICHER DES FOURNISSEURS À USAGE DES DECIDEURS ET ACHETEURS PUBLICS

OFFICE DES MARCHÉS

CENTRE DE GESTION
Le Carrousel - 5, Rue Picot
83000 TOULON
courriel : contact@officedesmarches.fr

CENTRE DE TRAITEMENT
70, Avenue de Rome
83500 LA SEYNE
Téléphone : 04 94 87 20 00
courriel : referencement@officedesmarches.fr
Portail de services : office-des-marches.fr

MARCHÉS PUBLICS : L'ÉTAT SIMPLIFIE LES DÉMARCHES

La réforme de simplification, qui tend notamment vers l'allègement des dossiers de candidatures et la dématérialisation qui sera rendue obligatoire à l'horizon 2018, se poursuit. Les marchés publics deviennent de véritables outils dans la mise en œuvre des besoins des Administrations et des Collectivités Locales. Par la modernisation de la politique des achats, l'Etat entend contrôler les dépenses et faciliter l'accès des entreprises à la commande publique qui constitue un poids économique significatif puisqu'elle représente près de 15 % du PIB, tout en développant les achats durables et en encourageant l'innovation technologique.

ACCÉDEZ AUX MARCHÉS PUBLICS DE LA DÉFENSE

Le Ministère de la Défense encourage et incite les entreprises à découvrir les achats de la défense. Il s'est engagé dans le cadre du Pacte Défense PME, à mettre en place une stratégie globale en faveur des PME et ETI visant à réduire les obstacles entravant leur accès aux marchés du ministère.

- PASSATION DES MARCHÉS -

La passation d'un marché public est soumise à des règles de publicité et de mise en concurrence. La personne publique doit se conformer à différents types de procédures, déterminés en fonction du montant, de la nature du marché (travaux, fourniture ou services) et du type de personne publique (État, collectivités territoriales ou établissements publics). En fonction des montants engagés pour l'achat public et de l'objet du marché, les procédures à respecter sont différentes. Les seuils de procédure sont également différents en fonction de la nature du besoin, du montant estimé et de la nature de la personne publique.

Le premier seuil est fixé à 25 000 € HT (Décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics - seuil applicable depuis le 1er Octobre 2015). Ces marchés sont considérés comme de faible montant et peuvent être attribués sans publicité ni mise en concurrence. Dans ce cadre, les acheteurs peuvent directement solliciter des devis de PME et TPE qu'ils identifient librement. La personne publique doit simplement veiller à respecter les règles en la matière (choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin, respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur ou prestataire).

Le second seuil marque la limite entre les marchés passés selon une procédure adaptée et ceux passés selon une procédure formalisée.

En fonction des types de marché et de leurs montants, les organismes publics doivent assurer une publicité plus ou moins importante à leurs appels d'offres afin de garantir aux entreprises un accès équitable à l'information. Le passage d'un seuil fait non seulement évoluer la procédure, mais aussi la publicité à donner à l'avis d'appel public à la concurrence.

Les seuils des marchés et contrats publics sont relevés tous les deux ans par la Commission Européenne puis appliqués en droit français par décret.

Depuis le 1er janvier 2016, les seuils de procédure sont relevés à :

- 135 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services de l'État ;
- 209 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 418 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés publics de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 225 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats concessions.

Afin de répondre à leurs besoins, les acheteurs publics doivent explorer et examiner les solutions disponibles sur le marché.

Pour plus de précisions se reporter aux textes officiels sur legifrance.gouv.fr.

RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La réforme de la commande publique en vigueur au 1er Avril 2016, sera parachevée avec l'élaboration du code de la commande publique d'ici deux ans : Soutien aux petites entreprises pour faciliter leur accès aux marchés publics (notamment par le principe de l'allotissement et le relèvement des seuils de dispense de procédure de 15 000 à 25 000 euros HT pour les pouvoirs adjudicateurs et de 20 000 à 25 000 euros HT pour les entités adjudicatrices (Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - Article 30)) et plus encore lorsqu'elles sont un exemple sur le plan social, environnemental et innovation technologique.

Conformément aux nouvelles règles européennes, la réforme se poursuit par la mise en place de la dématérialisation complète des procédures des marchés publics dont l'objectif est fixé pour le 1er Octobre 2018.

Conditions générales : Le référencement dans le Fichier des Fournisseurs ne se substitue pas aux formalités officielles et aux dispositions réglementaires nationales et européennes en vigueur, ne présente aucun caractère obligatoire et n'est susceptible d'aucune contrepartie formelle et irréfragable de contrats publics ou privés. Les renseignements fournis mis en ligne dans le portail de services office-des-marches.fr (titre déposé n'émanant pas d'une source officielle mais d'une initiative privée) restent sous la responsabilité du signataire. L'exploitation est assurée par Data Web Diffusion - TVA Intracommunautaire FR32810444448 - Siret 81044444800015 - sise 5, Rue Picot - 83000 Toulon. Le référencement assure la transmission par voie électronique d'alertes sur les offres de marchés (appels d'offres et marchés à procédure adaptée) fournies et identifiées. Le coût annuel de traitement est de 475 euros HT (soumis à TVA). Le retour du bordereau de référencement dûment signé et/ou tamponné d'une durée d'une année, renouvelable tacitement pour une même période, vaut contrat ferme, irrévocable et emporte l'acceptation des conditions générales et du règlement sans délai du coût de traitement. Le contrat ne peut être annulé ni rescindé après sa remise ou sa réception. Les factures sont payables au comptant et le défaut de paiement entraînera de plein droit, sans formalités particulières, des pénalités appliquées au taux minimum légal fixé par la BCE majoré de 10 points de pourcentage et l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €. Toute résiliation devra respecter un préavis d'au moins un mois avant la date d'anniversaire du référencement par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Suivant les conditions d'application de l'article L.121-16-1 du Code de la Consommation, les professionnels disposent du droit de se rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la conclusion du référencement. Les litiges nés du présent contrat ou de son interprétation, sont de la compétence exclusive des juridictions compétentes de Toulon (83). Conformément à l'article 27 de la loi " Informatique et Liberté " du 6 janvier 1978 (déclaration CNIL n° 1849281), les entreprises disposent d'un droit d'accès, de remise à jour et de rectification des informations transmises.

RÉFÉRENCIEMENT FOURNISSEUR

Réf. Activité Principale

IDENTIFICATION : (Obligatoire pour Validation)

Siren (9 chiffres) NAF

N° TVA Intracom Réf : 2017

FOURNISSEUR Régulier Occasionnel Candidat (cocher la case)

RAISON SOCIALE Sigle

Adresse

Code Postal Ville Courriel Authentifié (e-mail) pour réception Appels d'Offres

Téléphone Fax @

ACTIVITÉ (Synthèse) Site Internet : www.

Mots clés (Définissant votre activité)

Responsable des Marchés M. Courriel direct @
(ou Gérant- PDG- Chef d'Entreprise, Directeur...)

ZONE D'ACTIVITÉ Nationale Régionale Départementale Locale (cocher les cases)

COÛT ANNUEL DE TRAITEMENT : 475.00 € HT (soumis à TVA), soit 570.00 € TTC

(Traitement du Référencement - Codification - Alertes sur Appels d'Offres et MAPA Identifiés - Accès Sécurisé - Logo et Site Internet de l'entreprise cliquable)

STRUCTURE

Forme juridique

Capital social

Effectif total

Chiffre d'affaires €

PERSONNES À CONTACTER (Pour suivi technique / administratif)

M Fonction Courriel

M Fonction Courriel

M Fonction Courriel

PRODUITS - SERVICES

..... Marques :

Marchés déjà conclus avec Mairie Conseil Départ. Conseil Régional Administrations Régionales (cocher les cases)

Autres Secteurs (à préciser : Ministères, Armées, Entreprises Publiques: SNCF, EDF...)

RÉFÉRENCES Collectivités

RÉFÉRENCES Administrations

Références (Autres)

Renseignements divers (Filiales- Agences- Usines...)

Nom-Fonction du Signataire

Date2017

Signature (Tampon)

"Bon pour Accord"

Coût Annuel de Traitement de 570.00 € TTC
Règlement à l'ordre de : Office des Marchés
(facture acquittée par retour)

Le retour du Bordereau implique l'acceptation des
Conditions Générales du Référencement

RÉFÉRENCIEMENT ANNUEL FOURNISSEUR
Réf. National 2017 : Activité Principale

OFFICE DES MARCHÉS

Centre de Gestion

Le Carrousel

5, Rue Picot

83000 TOULON

Affranchir au tarif lettre en vigueur

Plier selon les pointillés et retourner dans une enveloppe à fenêtre à l'adresse ci dessus

Le bordereau de référencement est à compléter avec précision et écrit lisiblement.

Dans son espace personnalisé, le référencement permet à l'entreprise de :

- . Consulter ses alertes de marchés transmises en temps réel,
- . Gérer ses critères de sélection des annonces de marchés, de créer ses alertes et de les mémoriser,
- . Réaliser des recherches de marchés pointues et ciblées par la combinaison de plusieurs critères (mots clés, mots descripteurs, codes CPV (nomenclature européenne)),
- . Disposer du système de géolocalisation intégré permettant une recherche des appels d'offres et Mapa dans une zone géographique déterminée,
- . Consulter les données de sa fiche société,
- . Consulter et collecter toutes les annonces de marchés disponibles dans la base de données,
- . Intégrer à sa fiche société, son logo cliquable permettant la redirection vers son portail de services.

Le retour de ce Bordereau permet la mise en ligne de l'intégralité des renseignements fournis de votre entreprise dans le portail office-des-marches.fr.

Toute modification des renseignements se fait par écrit (courrier, fax, email) - Aucune modification par téléphone n'est prise en compte.